

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 11 Janvier 2012.

BIOAGROPOLIS

Monsieur le Maire invite Monsieur Louis FEUVRIER, Président de FOUGERES COMMUNAUTE, à faire la présentation du projet de BIOAGROPOLIS dont l'implantation se situe sur la zone de la Grande Marche à JAVENE.

Le bâtiment est en cours de construction en maîtrise d'ouvrage Départementale. Monsieur le Président rappelle l'historique des décisions depuis 1999.

C'est un pôle de compétences, de recherche, d'innovation et de services à vocation nationale et européenne en agro-alimentaire, nutrition et agro - environnement. Il va regrouper, dans un bâtiment de 8 400 m² :

- l'Institut en Santé Agro Environnement (ISAE) – Rennes -
- les laboratoires Fougerais de l'ANSES
- une pépinière d'entreprises.

Il s'agira d'un pôle de création d'emplois, de développement pour le Pays de Fougères, un outil d'appui aux PME, d'un espace d'informations et de formation et un lieu de partenariats et d'échanges.

Résultat des consultations en cours et choix des entreprises

Eclairage public du Cœur de Bourg :

Après examen des deux offres reçues, le conseil municipal valide le choix de l'entreprise ETDE de Fougères, moins disante, pour un montant HT de 22 315.76 €.

Aménagement de la rue de la Grande Marche :

Après examen des 3 offres reçues, le conseil municipal valide le choix de l'entreprise BEAUMONT – Beaucé – moins disante, pour un montant de 26 969.50 € HT.

Zone de Loisirs du Cœur de Bourg :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le cabinet TECAM, Maître d'œuvre, le conseil municipal valide le choix des entreprises comme suit :

- Groupement DAUGUET et Les Jardins de Pérousel pour un montant de 133 393.60 € HT – pour le lot 1 –Terrassement- voirie (Tranches ferme et conditionnelle)
- LAMBERT PAYSAGE pour un montant de 13 308.20 € HT – pour le lot 2 : espaces verts – (Tranches ferme et conditionnelle).

Soit un total de 146 701.20 € HT

Le conseil municipal autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés correspondants.

Compte-rendu de la commission voirie du 30/12/2011

Roger SAUDRAIS, Adjoint, présente les orientations de travaux à inscrire dans le programme de voirie de 2012, sous réserve des possibilités financières qui seront définies lors de l'élaboration du budget primitif.

Il précise également la décision du Conseil Général de rendre les voies départementales n° 22 et 108 prioritaires par l'apposition de panneaux STOP ou Cédez le passage, à la charge financière du Département. La contribution de la commune portera cependant sur 4 panneaux.

Dématérialisation – convention avec la Préfecture

Monsieur le Maire informe de la nécessité de passer une convention avec la Préfecture pour pouvoir transmettre, par voie dématérialisée, les actes administratifs (délibérations, arrêtés) soumis au contrôle de légalité.

Il précise que la transmission se fera par la plateforme de dématérialisation du syndicat mixte e-megalis, plateforme règlementaire d'administration électronique, moyennant une contribution annuelle d'accès.

Le conseil municipal accepte de passer une convention avec la Préfecture.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe de :

- l'organisation par le Point Information Jeunesse (P.I.J.) de la Mission Locale du Pays de Fougères d'un atelier d'information à destination des jeunes, pendant les vacances de février, doit le vendredi 17 février. Le thème portera sur comment préparer ses vacances autonomes : jobs d'été et baby-sitting, les chantiers de jeunes bénévoles, partir à l'étranger en service au pair.
- du déroulement d'une enquête, par questionnaire, auprès des nouveaux habitants de la commune par des jeunes du Lycée Edmond Michelet. Une synthèse sera présentée en conseil municipal.
- La pose de totem et signalétique concernant le bâtiment de la Bibliothèque à l'initiative de FOUGERES COMMUNAUTE.

Michel BRARD, Adjoint, fait un point sur l'urbanisme de l'année 2011 :

- 34 permis de construire ont été délivrés dont 24 pour des maisons individuelles : 11 dans les lotissements des chênes 1 et 2, 10 aux Terrasses de l'Orquère, 2 à la Tiolais et 1 hors lotissement.